

REGLEMENT PARTICULIER COURSES DE COTE

2^{ème} Course de Côte Régionale des ORGUES – ILLE sur TÊT

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CLUB 66 (**ASAC 66**)

Organise les 13 et 14 mai 2017 avec le concours de **TEAM CARS**

Sous le patronage de la ville d'ILLE sur TÊT et la Communauté de Communes ROUSSILLON-CONFLENT

Une compétition automobile régionale à **Participation Etrangère Autorisée**, dénommée :

2^{ème} Course de Côte des ORGUES – ILLE sur TÊT

Cette compétition compte pour : la Coupe de France de la Montagne 2017, le Championnat de la Ligue Languedoc-Roussillon 2017

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue LANGUEDOC-ROUSSILLON , et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro CC5/17 en date du jeudi 2 mars 2017

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires SportifsM.CAMMAN Michel.....Licence n°1465/0816_____
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)M.BOBO Jean-Pierre.....Licence n°25315/0816_____
	M.COSTE Alain..... Licence n°18050/0806_____
Directeur de Course	M.BALDIT Nicolas.....Licence n°134045/0801_____
Directeurs de Course Adjoints	M.PETIT Jean-Paul.....Licence n°3139/0706_____
Commissaire Technique responsable	M.OTTAVI Jean-Michel.....Licence n°1534/0816_____
Commissaires Techniques adjoints	M.SPINELLI Tony.....Licence n°40858/0816_____
	M.PERIE Yves.....Licence n°34790/0909_____
	M.CERDAN Marcel.....Licence n°_____
Médecin responsable	Mme MONTGAILLARD Joëlle. Licence n°_____
Chargé de la mise en place des moyens	M.LAFON René.....Licence n°38126/0816_____
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M.DEVRIÈSE Jean-Luc.....Licence n°37766/0816_____
	M.BOUYCHOU Jean.....Licence n°19458/0816_____
Chargé de presse	M.DI FRANCESCO Marc.....Licence n°19461/0816_____
Chargé des Commissaires de route	M.MARTINS Daniel.....Licence n°28192/0816_____
Chronométrateurs	Mme OTTAVI Marie.....Licence n°147131/0816_____
	M.REY Florent.....Licence n°205216/0816_____
Observateur	M. Licence n°_____

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **mardi 9 mai 2017 à minuit**

Publication de la liste des engagés le 10 mai à 12 heures.

Vérifications administratives le samedi 13 mai 2017 de 14h00 à 18h00

Vérifications techniques le samedi 13 mai de 14h15 à 18h15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 13 mai à 20h00 heures.

Briefing des commissaires le dimanche 14 mai à 07h45 sur la ligne de départ

Essais non chronométrés (1 montée) le 14 mai de 08h00 à 09h00

Essais chronométrés (2 montées) le 14 mai de 09h15 à 12h00

Briefing des pilotes le 14 mai à 07h30 sur la ligne de départ

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 14 mai à 12h30 heures.

Course

- 1^{ère} montée le 14 mai à partir de 13h30.....
- 2^{ème} montée le 14 mai à partir de 14h45
- ***Eventuellement, une 3^{ème} montée le 14 mai 2017 à la fin de la 2^{ème} montée si les horaires le permettent.***

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le 14 mai à 18h00 heures à la salle de la CATALANE à Ille sur Têt

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 13 mai 2017 à 17h00 heures.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 13 mai 2017 de 14h00 à 18h00 heures, Parking de la Gare Ille/Têt

Vérifications techniques le 13 mai de 14h15 à 18h15 heures, Parking de la Gare Ille/Têt

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : CHAPPELLE

Adresse PEUGEOT ZA Camp Llarg 66130 ILLE sur TÊT.....

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 13 mai à 18h15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 13 mai 2017 à 17h00.

Pesage des voitures libre.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

1.5.1P. Le parc d'assistance se trouvera sur le parking de la Gare à ILLE sur TÊT pour toutes les concurrents, sauf les double-montes qui se trouvera sur la RD 2 au lieu-dit « les Tuileries »

1.5.2P. Le Parc d'Arrivée final se trouvera avenue de la Gare ILLE sur TÊT. Il est obligatoire pour **tous** les concurrents classés, sous peine d'exclusion.

1.5.3P. Le trajet du Parc d'Assistance à la pré-grille de Départ et retour s'effectuera en convoi.

1.5.4P. Le trajet de l'Arrivée au Parc Fermé Final s'effectuera en convoi.

1.5.5P. Les double-montes sont autorisées

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms **2017**.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : **TEAM CARS** chez ETAPE AUTO ZA Camp Llarg 66130 ILLE sur TÊT jusqu'au mardi 9 mai à minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 320 €, réduits à **160 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Pour les licenciés de l'ASAC 66 : 280€ ou 140€.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte **2017**.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte **2017**.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité **2017**.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) : En cours de négociation fera l'objet d'un additif.....

Publicité optionnelle : En cours de négociation fera l'objet d'un additif.....

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte des ORGUES – ILLE sur TÊT a le parcours suivant RD 2

La course se déroulera en 2 montées et éventuellement une troisième si les horaires le permettent.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sur RD 2 à hauteur du parking à gauche après « les Tuileries » (pt GPS 42°40'48"N / 2°37'00"E)

Arrivée :sur RD 2 point GPS 42°41'01"N / 2°36'29" E

Pente moyenne : 5.6 %.....

Longueur du parcours : 1800 m

Modalités de retour au départ en convoi sous les ordres du Directeur de Course

Parc de départ : sur RD 2, 50 m avant le départ au lieu-dit les Tuileries

Parc d'arrivée : Parc d'arrivée finale av. de la Gare ILLE sur TÊT

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès au départ en convoi depuis le Parc d'Assistance.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : sur RD 2 au lieu-dit les Tuileries

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte **2017** .

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés au parking de la Gare à Ille sur Têt pour l'ensemble des concurrents, sauf les double-montes qui seront sur RD 2 au lieu-dit les Tuileries.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14h00 heures, le 13 mai 2017

Les remorques devront être garées à : idem

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé avenue de la Gare ILLE sur TÊT

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : parking de la Gare
- pendant les essais et la course au parc départ lieu-dit les Tuileries / locaux ASAC 66
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée avenue de la Gare

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) : dans les locaux de l'ASAC 66

Lieu-dit les Tuileries RD 2 ILLE sur TÊT aux heures de la compétition

Téléphone permanence n° 07 82 23 14 42

Centre de secours le plus proche : SDIS

Lieu : ILLE sur TÊT..... Téléphone n° 18.....

Hôpital de PERPIGNAN tél. : 04 68 61 66 33 SAMU : 15

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu sur la ligne de départ le 14 mai à 07h30
La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte **2017**.

La procédure de départ se fera aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture est interdit

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte **2017**.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline **2017**.

ARTICLE 10P. PRIX

	Scratch	Groupe Si + 5 partants	Classe 12 partants et +	Classe 8 à 11 partants	Classe 4 à 7 partants	Classe 1 à 3 partants	Féminine 3 partantes ou +
1^{er}	300€	150€	150€	130€	100€	70€	100€
2^{ème}	230€	100€	120€	100€	70€	-	-
3^{ème}	180€	80€	100€	70€	-	-	-
4^{ème}	100€	-	80€	-	-	-	-

Une coupe ou un trophée sera remis à chaque concurrents ayant obtenu un prix.

Les prix en espèces et les coupes ne sont pas cumulables.

Tout pilote classé ne se présentant à la remise des prix perdra le bénéfice de celui-ci.

Des coupes ou des trophées récompenseront des commissaires.

La remise des prix se déroulera le 14 mai 2017 à 18h00 à la salle LA CATALANE.